



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations  
du Conseil de Communauté**

N°délib. : 000564

**Séance du mercredi 25 juin 2008**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D –  
46 avenue Villarceau à Besançon,  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques THIEBAUT (représenté par M. Jean-Pierre BASSELIN) Auxon-Dessus : Geneviève VERRON Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Catherine BALLOT, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.11), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 1.1.10), Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.10), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Abdel GHEZALI, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY (jusqu'au rapport 2.11), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 2.5), Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 3.5), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Franck MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2), Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.2), Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.2), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport du rapport 1.1.5), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.11), Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au rapport 2.4), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 2.5) Boussières : Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 2.1) Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.4) Chaleze : Christophe CURTY Chalezeule : Raymond REYLE (à partir du rapport 1.1.2) Champagny : Claude VOIDEY (à partir du rapport 1.1.2) Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (jusqu'au rapport 2.5) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAVEREL (jusqu'au rapport 3.1), Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes : Jean SIMONDON (jusqu'au rapport 2.4) Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représenté par M. Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (représenté par M. Patrick LAMBERT-COUCOT jusqu'au rapport 1.2.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.11), Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.2), Claude OYTANA (à partir du rapport 1.1.2) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.5) Vorges les Pins : Charles BATISTE (représenté par M. Patrick VERDIER)

**Étaient absents :** Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Besançon : Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUI, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL, Jean-François GIRARD, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Edouard SASSARD Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Morre : Gérard VALLET Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Serre les Sapins : Christian BOILLEY

**Secrétaire de séance :** Béatrice RONZI

**Mandants :** F. BRANGET, T. BENETEAU (à partir du rapport 3.1), Y-M DAHOUI, J-F GIRARD, L. HAKKAR, M-N SCHOELLER (à partir du rapport 2.5), N. WEINMAN (jusqu'au rapport 2.4), B. VOUGNON, C. BEUCLER (à partir du rapport 2.6), G. GAVIGNET, G. VALLET, J. COINTET, J-M FAIVRE

**Mandataires :** P. BONNET, M. BULTOT, F. MONNEUR, J-L FOUSSERET, J-C ROY, S. JEANNIN, S. JEANNIN, B. MADOUX, B. BECOULET, G. BAULIEU, J-M CAYUELA, R. STEPOURJINE, J-M BOUSSET

**Objet :** Intervention de la CAGB en matière de réhabilitation du parc public de logements

## Intervention de la CAGB en matière de réhabilitation du parc public de logements

**Rapporteur : M. Robert STEPOURJINE, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2008	Montant BP 2008 : 200 000,00 €
Imputation : 70.2042 – 70.20417	Montant de l'opération : 186 718,68 €
	Solde après cette opération : 13 281,32 €

### Résumé :

Dans le cadre de la fiche-action numéro 6 du Programme Local de l'Habitat « La préservation du patrimoine des bailleurs publics », le Conseil de Communauté du 25 janvier 2008 a décidé de voter un budget de 200 000 € en faveur du soutien aux bailleurs publics pour les travaux de réhabilitation.

A ce titre, le Grand Besançon propose d'intervenir en prenant notamment en charge le coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation, pour l'ensemble des opérations programmées en 2008, en participant au financement des travaux relatifs aux menuiseries extérieures (hors Programmes de Rénovation Urbaine) pour un montant total de 186 718 €.

Le non-respect des conditions d'accessibilité des logements réhabilités et de la clause d'insertion dans les marchés concernés pourra entraîner l'annulation de la subvention.

### I. Contexte

Les opérations de réhabilitation sont une des composantes essentielles de la politique patrimoniale des bailleurs publics et, par conséquent, du Programme Local de l'Habitat. Ainsi, la fiche n°6 intitulée « La préservation du patrimoine des bailleurs publics » consacre l'un de ses objectifs à la réhabilitation des programmes de logements sociaux, afin d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants ainsi que l'image des quartiers. La fiche n°2, intitulée « La promotion du développement durable et l'exigence de la qualité », s'inscrit également dans une démarche d'amélioration du confort des locataires et une meilleure maîtrise des coûts énergétiques.

C'est pourquoi, afin de répondre à ces enjeux, le Conseil de Communauté du 25 janvier 2008 a proposé, dans le cadre de l'adoption du budget 2008, de voter un montant de 200 000 € destiné au soutien des bailleurs publics en matière de réhabilitation.

Une étude concernant l' « Articulation entre Plans Stratégiques de Patrimoine des bailleurs sociaux et Politique Locale de l'Habitat sur l'Agglomération du Grand Besançon » a été menée par l'Union Sociale pour l'Habitat de Franche-Comté en 2007. Les résultats de cette étude font émerger un besoin en termes de réhabilitation pour un tiers des logements publics situés sur le territoire du Grand Besançon, soit 5 276 logements (situés en ZUS et hors ZUS – hors foyers) au 31 décembre 2005 essentiellement sur la commune centre de l'Agglomération (95% des logements à réhabiliter sont localisés à Besançon).

Dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine (PRU) de Clairs-Soleils et de Planoise, les investissements en matière de réhabilitation seront concentrés sur une courte période (2008 à 2012). Au contraire, les investissements à réaliser sur des secteurs hors PRU nécessitent, de la part des bailleurs, un échelonnement dans le temps au vu du nombre de logements concernés.

Les niveaux d'investissement sont assez divers, sans réelle corrélation avec l'âge du patrimoine. Ils deviennent toutefois de plus en plus conséquents en raison des réglementations thermiques à appliquer (décret n°2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants, arrêté du 3 mai 2007).

*Délibération du mercredi 25 juin 2008*

*Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon*

## **II. Propositions d'intervention du Grand Besançon en matière de réhabilitation**

### **A/. Prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation**

La participation du Grand Besançon porte, en premier lieu, sur la prise en charge du coût des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation pour les opérations sises dans les quartiers faisant ou pas l'objet d'un PRU et programmées en 2008. Pour chaque opération, cette prise en charge ne peut toutefois pas dépasser 1% du montant total (TTC) de l'opération.

L'objectif est d'obtenir un état des lieux technique des immeubles à réhabiliter et des travaux à réaliser pour améliorer le confort et la qualité des logements d'un point de vue énergétique. Cette aide financière s'inscrit également dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires en matière de diagnostic et d'étude de faisabilité visant à favoriser les recours aux énergies renouvelables et aux systèmes performants.

Les conclusions des études et diagnostics apporteront au Grand Besançon une connaissance plus fine du patrimoine à réhabiliter permettant ainsi de définir les interventions du Grand Besançon pour les exercices budgétaires futurs.

Cette proposition de financement ne prend toutefois pas en compte les frais de certification « Patrimoine Habitat » et « Patrimoine & Environnement Habitat ». La prise en charge éventuelle de ces frais fera l'objet d'une réflexion avec Cerqual Patrimoine dans le cadre de notre partenariat avec cette association.

Le montant global de cette intervention est de 111 018. 68 € (voir tableau en annexe I pour le détail des opérations).

### **B/ Participation au financement de capteurs solaires thermiques destinés à la production d'eau chaude**

En second lieu, le Grand Besançon participe au financement de capteurs solaires thermiques destinés à la production d'eau chaude prévus dans le cadre des opérations programmées en 2008, quelle que soit leur localisation géographique. Pour cela, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500 € par opération concernée. Il s'agit d'encourager les bailleurs publics à investir dans des équipements permettant d'utiliser une énergie renouvelable et de réduire la consommation d'énergie au sein des bâtiments existants.

Le montant global de cette intervention est de 7 500 €. Les opérations concernées par cette aide sont les suivantes : 11-13 rue de Bourgogne (SAIEMB) ; 102 à 108 rue de Chalezeule et 5 bis rue Jean Wyrsh (Grand Besançon Habitat) à Besançon.

### **C/ Participation au financement des travaux relatifs aux menuiseries extérieures**

Enfin, le Grand Besançon intervient plus particulièrement sur des opérations programmées en 2008 et situées dans des quartiers ne faisant pas l'objet d'un Programme de Renovation Urbaine. En effet, le recours à l'emprunt et l'utilisation de fonds propres constituent pour les bailleurs publics, les seules sources de financement des opérations de réhabilitation situées dans des quartiers hors PRU. Au contraire, le dispositif mis en place par l'ANRU permet un financement assez conséquent de la part des différents partenaires.

Sur les secteurs hors PRU, il est donc proposé une participation du Grand Besançon concernant le financement des travaux relatifs aux menuiseries extérieures, soit une subvention de l'ordre de 100 € par logement faisant l'objet d'un changement de fenêtre. En effet, le changement des menuiseries et notamment des fenêtres (qui pour certaines sont actuellement en simple vitrage) permet de réaliser d'importantes économies d'énergie. Ces travaux d'isolation thermique visent à réduire fortement les charges des locataires et à maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le montant global de cette intervention est de l'ordre de 68 200 € (voir tableau en annexe I pour le détail des opérations). A noter que tous les logements hors PRU ne sont pas concernés par un changement de menuiserie.

#### D/ Conditions complémentaires

Pour chacune des opérations de réhabilitation soutenues financièrement par le Grand Besançon, il est demandé obligatoirement aux bailleurs publics de rencontrer, pour chacun des dossiers, la personne en charge des questions d'accessibilité et d'adaptabilité des logements au sein du service Habitat du Grand Besançon. Cet échange aura pour but de détailler les travaux envisagés ou à prévoir dans ce domaine afin de répondre aux enjeux du P.L.H à travers la fiche n° II intitulée « L'adaptation du parc au vieillissement et au handicap » en fonction des réalités de chaque programme.

Il est également demandé aux bailleurs publics de présenter, dans le dossier, les éléments relatifs à la mise en place d'une clause d'insertion dans ces opérations.

Enfin, il est demandé aux bailleurs publics de réaliser une évaluation des travaux de réhabilitation en ce qui concerne le gain énergétique pour les locataires. Les résultats de ces études devront figurer parmi les pièces exigées en vue de l'obtention du versement du solde de la subvention.

Le Grand Besançon se réserve le droit de ne pas octroyer des subventions relatives à la réhabilitation si les opérateurs ne mettent pas en oeuvre les moyens nécessaires au respect des conditions complémentaires ci-dessus.

Au vu des éléments présentés, et si les dossiers sont déposés dans le cadre de la programmation 2008, la participation totale du Grand Besançon s'élèvera à **186 718, 68 €**.

**Mmes HINCELIN, POISSENOT, MENETRIER et MM. LOYAT, GONON, FOUSSERET ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités et les montants d'intervention financière du Grand Besançon en matière de réhabilitation des logements publics.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération du mercredi 25 juin 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ  
Pour extrait conforme  
Le Président Reçu le - 1 JUIL. 2008

**Annexe 1 : PROGRAMMATION PREVISIONNELLE CAGB 2008 EN MATIERE DE REHABILITATION (février 2008)**

Organisme	Commune	adresse	Nombre total de logement	Montant total de l'opération TTC	Montant total de l'opération par logement	Montant TTC des diagnostics	Montant total TTC des travaux	Part des travaux liés à l'accessibilité	Part des travaux liés aux économies d'énergie	Liste des travaux	Subventions CAGB proposées			
											Subvention diagnostic	Subvention équipement performance énergétique	Subvention menuiseries extérieures	Subvention totale
<b>Programmation ANRU</b>														
SAIEMB	BESANCON	11-13 rue de Bourgogne - Quartier Planaise	86	2 486 117,74 €	26 908,36 €	26 500,00 €	2 173 498,50 €	9%	79%	Panneaux solaires et photovoltaïques ; isolation extérieure ; menuiseries extérieures ; VMC hygrothermique ; chauffage collectif ; halls, menuiseries intérieures et peintures ; carrelage et entrée de l'immeuble ; désenclavement des cages d'escalier ; système vigip ; accessibilité de quelques logements	24 881,16 €	2 500,00 €	- €	27 361,16 €
Grand Besançon Habitat	BESANCON	102 à 108 rue de Chalezeule	103	2 696 784,00 €	26 182,37 €	12 915,32 €	2 483 716,00 €		35%	Réfection réseau chauffage intérieur et extérieur ; calorifugeage des colonnes ; ECS solaire ; équipement sanitaire économie en eau ; façades ; locaux pour tri sélectif ; interphones ; peintures dans cages d'escaliers ; refecton cuisines, WC et salles de bain	12 915,32 €	2 500,00 €	- €	15 415,32 €
Grand Besançon Habitat	BESANCON	73 rue de Chalezeule	42	1 043 800,00 €	24 854,78 €	4 321,75 €	960 388,00 €		15%	Façades ; tri sélectif ; halls d'entrée ; interphones ; plomberie ; peintures cages d'escalier et cuisines, WC, salles de bains ; électrifié dans les communs et logements	4 321,75 €	- €	- €	4 321,75 €
Habitat 25	BESANCON	1-9 Rue des Causes	187	3 148 719,00 €	16 838,07 €	12 000,00 €	2 954 000,00 €	5%	40%	Façade avec isolation ; portes palières et menuiseries extérieures ; mise au normes électriques et radiateurs dans les logements ; refecton cuisines, salle de bain et WC ; adaptation logements aux personnes âgées et handicapés	12 000,00 €	- €	- €	12 000,00 €
<b>Programmation autres quartiers</b>														
Neolla	BESANCON	46 rue des Cras ( Foyer Jeunes Travailleurs Les Oiseaux)	150	1 998 740,00 €	13 131,80 €	1 758,12 €	1 905 473,00 €	24%	35%	Menuiseries extérieures ; façades ; parties communes avec contrôle d'accès ; ventilation ; création bornes d'évacuation sacs d'OM ; caves ; porte palière ; refecton salle de bains ; remplacement ascenseur	1 758,12 €	- €	15 000,00 €	16 758,12 €
Neolla	BESANCON	1, 3 et 5 allée des Myosotis	30	420 208,00 €	14 098,97 €	418,60 €	377 818,00 €	4%	42%	Toitures et descentes d'eaux pluviales ; menuiseries extérieures ; façades ; parties communes ; refecton salles de bains et cuisine	418,60 €	- €	1 500,00 €	1 918,60 €
Neolla	BESANCON	2-8 rue des Roses	40	648 000,00 €		450,00 €	600 000,00 €	10%	40%	Façades ; menuiseries ; refecton sanitaires et douches	450,00 €	- €	4 000,00 €	4 450,00 €
Neolla	ECOLE VALENTIN	4-12 rue du Ruissseau	65	607 284,00 €	12 419,45 €	420,00 €	685 750,00 €	10%	33%	Menuiseries extérieures ; façades ; externalisation locaux OM ; couvertures ; aménagement cour intérieure ; contrôle d'accès pour garages en sous-sols ; chaudières ; équipements sanitaires ; sols des salles de bains et WC	420,00 €	- €	2 800,00 €	3 220,00 €
Grand Besançon Habitat	BESANCON	19 - 21 - 23 rue de l'Amitié	131	450 000,00 €	3 435,11 €	- €	450 000,00 €	0%	100%	Remplacement menuiseries bois par PVC et vitrage argon	- €	- €	13 100,00 €	13 100,00 €
Grand Besançon Habitat	BESANCON	5 bis rue Jean Wyrach	23	252 371,00 €	10 872,85 €	5 453,34 €	227 138,00 €	0%	100%	Chauffière collective au gaz naturel et système solaire pour production eau chaude ; chaudière à condensation ; amélioration isolation des réseaux de distribution de chauffage et eau chaude dans espace non chauffé	2 523,71 €	2 500,00 €	- €	5 023,71 €
Habitat 25	BESANCON	13 rue de Trey	107	3 500 000,00 €	32 710,28 €	13 800,00 €	3 180 000,00 €	5%	50%	Etanchéité toiture terrasse avec isolation ; façades ; menuiseries extérieures ; hall et parties communes ; portes palières ; mises aux normes électriques ; refecton cuisines, salles de bains et WC ; refecton chauffage	13 800,00 €	- €	10 700,00 €	24 500,00 €
Habitat 25	BESANCON	15-21 rue Schlumberger	124	2 250 000,00 €	18 145,16 €	19 000,00 €	2 080 000,00 €	5%	72%	Façades ; menuiseries extérieures ; modification du système de chauffage ; traitement des parties communes ; adaptation des logements	19 000,00 €	- €	12 400,00 €	31 400,00 €
Habitat 25	BESANCON	25-37 rue Boissy d'Angles - Quartier Breuille	70	2 050 000,00 €	29 285,71 €	3 000,00 €	1 950 000,00 €	3%	59%	Façade avec isolation ; menuiseries extérieures ; refecton parties communes ; remplacement portes palières ; refecton cuisines, salles de bains et WC	3 000,00 €	- €	7 000,00 €	10 000,00 €
Habitat 25	BESANCON	1 - 2 Place Risler	20	450 000,00 €	22 800,00 €	10 000,00 €	400 000,00 €	8%	50%	Couverture et zinguerie avec isolation ; façades ; traitement parties communes et aménagement des logements	4 500,00 €	- €	- €	4 500,00 €
Habitat 25	BESANCON	Pavillons secteur Rosemont	17	1 105 000,00 €	15 785,71 €	15 000,00 €	1 050 000,00 €	6%	57%	Couverture et zinguerie avec isolation ; façades ; menuiseries extérieures ; remplacement système de chauffage et salles de bains ; mises aux normes électriques	11 050,00 €	- €	1 700,00 €	12 750,00 €
<b>Total Programmation 2008</b>			<b>1195</b>	<b>23 278 104,74 €</b>	<b>19 478,58 €</b>	<b>125 037,13 €</b>	<b>21 477 777,50 €</b>				<b>111 018,88 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>68 200,00 €</b>	<b>186 718,68 €</b>

**PROGRAMMATION CAGB REHABILITATION 2008**

Organisme	Subvention diagnostic	Subvention équipement performance énergétique	Subvention menuiseries extérieures	Subvention totale	Subvention totale par logement
SAIEMB	24 881,16 €	2 500,00 €	- €	27 361,16 €	318,15 €
Grand Besançon Habitat	19 760,78 €	5 000,00 €	13 100,00 €	37 860,78 €	126,82 €
Habitat 25	63 350,00 €	- €	31 800,00 €	95 150,00 €	181,24 €
Neolla	3 046,72 €	- €	23 300,00 €	26 346,72 €	92,44 €
<b>Total</b>	<b>111 018,88 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>68 200,00 €</b>	<b>186 718,68 €</b>	<b>156,25 €</b>



## **DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE**

### **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2006-2011**

Dans le cadre de la **délégation de compétence relative aux aides à la pierre de l'Etat** et des actions du **Programme Local de l'Habitat**, les demandes de décision concernant des opérations PALULOS, devront être adressées à l'attention de :

**Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**  
**Service Habitat – La City, 4 rue Gabriel Plançon**  
**25 043 BESANCON cedex**

<p><b>PIECES A FOURNIR EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE DECISION CONCERNANT LES OPERATIONS DE REHABILITATION</b></p>
---

**DEPOT DE DOSSIER EN 2 EXEMPLAIRES**  
**APRES RESULTAT DES APPELS D'OFFRES OU DES CONSULTATIONS**

Dans le cas d'une décision par opération :

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- L'équilibre financier prévisionnel de l'opération.

Dans le cas d'une décision unique pour un ensemble d'opérations :

- La liste et la localisation des opérations devant faire l'objet du programme ;
- Le plan de financement prévisionnel global de l'opération ;
- L'équilibre financier prévisionnel global du programme.

Pièces à fournir quelles que soient les modalités de décision :

- Un plan de situation de l'opération ;
- Une fiche descriptive de l'opération mentionnant :
  - L'identification de l'opération ;
  - Un état des lieux actuel et les caractéristiques techniques des travaux à réaliser (descriptions avec photographies). Détailler en particulier les travaux destinés à l'économie d'énergie et à l'accessibilité et adaptabilité des habitations.
- L'échéancier prévisionnel de l'opération ;
- Les conclusions des diagnostics techniques préalables ou, à défaut, le cahier des charges ;
- Les documents justificatifs du résultat de la concertation avec les locataires ;
- Engagement du demandeur à fixer et appliquer une clause d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre des marchés publics.